



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007388

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 20/12/2023

Séance du 07 décembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°8), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°4), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°12), M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (à partir de la question n°2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO (à partir de la question n°2), Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse et à partir de la question n°30), M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°3), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à partir de la question n°6), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n°2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°11 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

M. Jean-Hugues ROUX

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR

M. Guillaume BAILLY donne pouvoir à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Anne BENEDETTO donne pouvoir à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI donne pouvoir à Mme Elise AEBISCHER, Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Laurent CROIZIER donne pouvoir à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°12), M. Abdel GHEZALI donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Valérie HALLER donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°12), M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Damien HUGUET donne pouvoir à M. Anthony POULIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE donne pouvoir à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI donne pouvoir à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), M. André TERZO donne pouvoir à Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°12), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°12)

19 - Vie étudiante - Subvention à l'association « Les Josettes Bisontines » - Lutte contre la précarité alimentaire étudiante

Vie étudiante - Subvention à l'association « Les Jossettes Bisontines » - Lutte contre la précarité alimentaire étudiante

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	22/11/2023	Favorable unanime

Résumé :

Selon une enquête nationale de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) publiée en août 2023, le coût de la Vie étudiante est en hausse de près de 5% par rapport à 2022 (+ 8 % pour les loyers, + 15 % pour l'alimentation).

Sur le territoire bisontin, les acteurs publics se mobilisent pour maîtriser cette hausse des précarités (repas à 1€ du CROUS bénéficiant à 49% des étudiants, forfait transports en commun à prix réduits mis en place par GBM, ...).

Combinés à ces dispositifs, des centaines d'étudiants du territoire s'engagent au sein d'associations étudiantes pour porter des projets aux bénéficiaires de leurs pairs.

La Ville de Besançon est sollicitée à hauteur de 1 000 € pour soutenir l'action des « Jossettes Bisontines », association étudiante de redistribution alimentaire en faveur des étudiants en situation de précarité.

L'association « Les Jossettes bisontines » est une association étudiante composée de 17 bénévoles dont les locaux se situent au sein de l'UFR Sciences de l'homme, du langage et de la société au centre-ville. Créée en 2020 en pleine crise COVID, sa mission est d'offrir une aide de premier secours à tous les étudiants dans le besoin. Ainsi, des redistributions gratuites de produits d'hygiène, de denrées alimentaires et de vêtements sont organisées deux vendredis par mois dans ses locaux. Ce sont entre 70 et 150 étudiants aidés lors de chaque redistribution.

L'association, qui fonctionne grâce aux dons en nature ou en argent (via notamment la plateforme Helloasso), se retrouve, en cette rentrée 2023, face à des difficultés jusqu'encore jamais ressenties avec notamment une baisse des dons les obligeant à réduire la fréquence de ces redistributions. A noter que la majorité des dons sont fournis par les associations « Féminité sans abris » et récemment « Aide, partage et Amitié ». Les dons des particuliers ainsi que le soutien de la faculté de Lettres viennent les compléter.

Afin d'être en capacité de répondre à une demande grandissante, l'association Les Jossettes bisontines sollicite la Ville pour une subvention à hauteur de 1 000 €. Les actions menées par cette association présentent un intérêt pour la Ville dans le cadre de sa politique jeunesse.

Pour information, GBM est également sollicitée à hauteur de la même somme au titre de sa politique « Vie étudiante ».

Rappel du soutien Ville	2020	2021	2022	Projet 2023
	0 €	0 €	0 €	1 000 € (premier soutien)

La dépense fera l'objet d'un versement en une fois après retour de la délibération visée par la préfecture et signature du contrat d'engagement républicain par l'association.

En cas d'accord, la dépense totale sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.23.6574.0022078.10004.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « Les Josettes Bisontines » pour ses actions de redistribution en faveur du public étudiant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jean-Hugues ROUX,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT